

Rectorat

Kinshasa, le

N./Réf. :

V./Réf. :

Objet :

Décision Rectorale N° 060 /UPC/BR/NB/NM/2021 portant nomination d'un Vice-Doyen à la Faculté de Droit

Le Recteur de l'Université Protestante au Congo,

Vu l'Ordonnance N°160 du 9 juin 1965 accordant la personnalité civile à la « Faculté de Théologie Protestante au Congo » et le Décret N°06/0106 du 12 juin 2006 portant agrément définitif de l'Université Protestante au Congo ;

Vu l'Ordonnance N°81-160 du 7 octobre 1981 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Règlement Organique de l'Université Protestante au Congo spécialement en ses articles 49, 50, 51 et 52 ;

Vu l'urgence,

DECIDE :

Article 1 : Est nommé Vice-Doyen chargé de la Recherche :

Professeur NDUKUMA ADJAYI Kodjo

Article 2 : La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures.

Article 3: Le Secrétaire général académique est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 22 juin 2021

Prof. Mgr Daniel NGOY Boliya

Recteur

